

Projet éducatif municipal

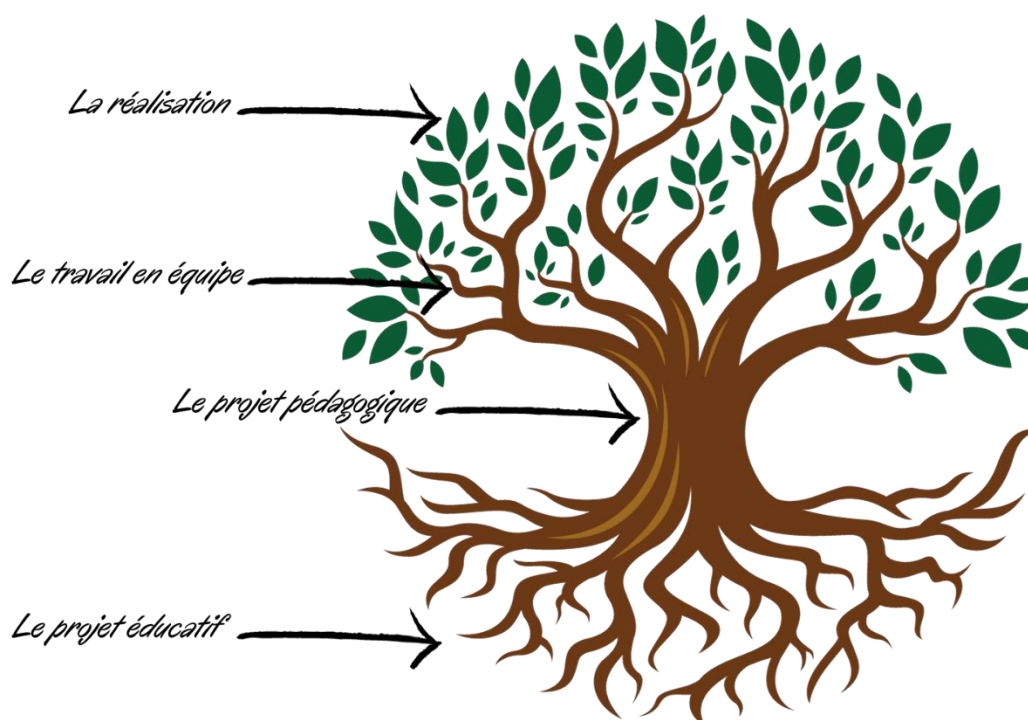
Sommaire

Préambule	P 3
Les valeurs	P 4
Les principes éducatifs	P 5 à 6
Les objectifs généraux	P 7 à 9
Les projets pédagogiques	P 10
Le service municipal	P 11 à 16
1. La jeunesse 3-25 ans	
2. Les Accueils Collectifs de Mineurs 3-17 ans - ACM	
3. La vie scolaire – Maternelle / Primaires	
4. La petite enfance 0-3 ans	
5. Le Conseil Municipal des Jeunes – CMJ	
6. Le Centre Municipal d’Orientation Sportive – CMOS	
7. L’école de musique	
L’évaluation	P 17
Annexes	P
Convention internationale des droits de l’enfant	
Label ville amie des enfants	
Règlement intérieur – par QR code	
Fiche d’information du CMOS	
Fiche d’information de l’école de musique	

PRÉAMBULE

La municipalité de Linselles a souhaité faire évoluer son Projet Educatif Municipal mis en place depuis le 20 octobre 2011, en collaboration avec l'ensemble des services accueillant des enfants / adolescents / jeunes adultes.

Le service jeunesse sous couvert de l'élu de référence a travaillé à l'élaboration de ce projet dont l'intérêt est schématisé ci-après.



Pour la municipalité, les élus et les agents, l'enjeu éducatif est d'amener les enfants vers un épanouissement et une vie d'adulte paisible, en leur permettant d'évoluer dans un milieu de confiance, de respect, de compréhension et d'intégrité.

Alors, un projet éducatif... *Pour quelles raisons* ?

- Connaître les intentions de la municipalité envers le public ciblé.
- Appréhender les valeurs, principes et orientations de la ville.
- Se porter garant de la réalisation des projets.

A qui s'adresse-t-il ?

- Les familles
- L'ensemble des équipes pédagogique de la Municipalité, agents, directeurs des ACM, éducateurs jeunes enfants, ATSEM, professeurs de musique, animateurs, etc...
- Les instances officielles (CAF, DRDJCS, chefs d'établissements scolaires, l'Education Nationale, UNICEF)

L'ensemble des valeurs défendues par les élus et les services municipaux, seront partagées avec les parents, les enfants et les jeunes au travers des différents lieux d'accueil.

LES VALEURS

La commune a retenue 3 valeurs, permettant aux enfants, adolescents et jeunes adultes d'évoluer dans un lieu d'échange, de découverte et de repères, mais aussi permettre aux équipes d'avoir des fondations solides et communes, et ce quel que soit le lieu où elles interviennent.

Ces valeurs sont les suivantes :

- Le développement personnel
- Le vivre ensemble
- L'éducation au développement durable

L'intérêt de ces valeurs étant de mettre en avant les spécificités de chaque individu.



LES PRINCIPES EDUCATIFS

En 2005, la ville de Linselles a signé un partenariat avec l'UNICEF, devenant ainsi Ville Amie des Enfants et s'engageant à ce titre à promouvoir la cause des enfants, dans la commune, mais aussi dans le monde.

La famille est le socle de l'éducation de l'enfant, la ville en est le partenaire en soutenant celle-ci dans son rôle parental, ainsi ceux-ci sont des lieux d'épanouissement, d'apprentissage et de socialisation de l'enfant, l'adolescent et jeune adulte.

Le projet éducatif municipal s'appuie sur ces 3 axes : le développement personnel, le vivre ensemble et l'éducation au développement durable ayant pour objet de définir les valeurs fondamentales des actions de la ville en faveur des mineurs et les moyens dont elle se dote pour y parvenir.

Ils sont importants pour la construction et le développement du public accueilli dans les structures municipales.

- **Le développement personnel** : Il vise à rendre épanouie et heureux les êtres-humains tout au long de leur vie. Toutefois, chaque individu cherche à combler divers besoins pour vivre en harmonie avec lui-même et son environnement.

Cette valeur a comme intérêt pour l'enfant d'acquérir une meilleure connaissance de lui-même et une valorisation de ses compétences au travers des services qu'il côtoie.

La pyramide de Maslow illustre parfaitement cette valeur.



- **Le vivre ensemble** : il s'agit d'une cohabitation harmonieuse entre individus et autres communautés (*déf : larousse*).
Après des enfants, cette valeur permet de favoriser l'inclusion et le sentiment de sécurité au sein de sa collectivité.

- **L'éducation au développement durable** : l'enfant sera amené à prendre conscience de son environnement et d'en comprendre les enjeux. Le développement durable est une notion qui définit le besoin de transition et de changement dont a besoin notre planète et ses habitants pour vivre dans un monde plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement.
- a. **La convention internationale des droits de l'enfant** : les enfants sont plus vulnérables que les adultes, parce qu'ils n'ont ni droit de vote ni influence politique ou économique, parce que le développement sain des enfants est crucial pour l'avenir de toute société, le monde s'est doté en 1989 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Depuis, ce traité fondamental est le socle de toute l'action d'UNICEF. Ce traité énonce les droits essentiels des enfants et est actuellement ratifié par 197 États.
- b. **Label ville amie des enfants** : L'UNICEF France a décerné à la ville de Linselles le titre de « ville amie des enfants » pour la période 2020-2026. Les Villes et intercommunalités « amies des enfants » s'engagent à appliquer la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et à adopter une démarche d'action en lien étroit avec les 0/18 ans.
Devenir une collectivité amie des enfants est un engagement politique à l'échelle du territoire et concerne l'ensemble des élu.e.s, des agents de la collectivité, des acteurs éducatifs partenaires, des habitants et bien entendu les enfants et les jeunes.
Sur mandature, les collectivités amies des enfants s'engagent dans cinq domaines : le bien-être, la non-discrimination et l'égalité, l'éducation, la participation et la sensibilisation aux droits de l'enfant. (Voir annexe)



Liens : www.unicef.fr / La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) - UNICEF

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Aider l'enfant à grandir, c'est lui donner des références, des repères, des règles, développer son autonomie dans le respect de ses devoirs et de ses droits, en favorisant le dialogue, l'écoute et la participation à la vie de la commune.

C'est le rôle que la municipalité souhaite confier à toute personne en contact avec l'enfant (nous l'appellerons « adulte »).

L'intérêt de ces objectifs généraux étant de peaufiner les valeurs de la municipalité. Ils serviront à élaborer les divers projets à venir.

○ **Le développement personnel :**

Nous souhaitons accompagner l'enfant dans son développement et son épanouissement, dans tous ses aspects :

A. Préserver la santé et la sécurité

Elles font partie des besoins vitaux, indispensable à toute autre attention portée au développement de l'enfant. « Santé » et « sécurité » sont à prendre dans tous les sens du terme.

B. Accepter l'individualité

Chacun doit être accueilli tel qu'il est, dans le respect de son individualité, de son histoire, de sa personnalité, de ses croyances et de ses émotions.

C. Considérer les besoins, les rythmes et fixer des repères.

L'environnement proposé aux enfants doit favoriser au mieux le respect des besoins et des rythmes propres à chacun. Pour grandir, l'enfant a besoin de références, de règles, de repères qui structurent son évolution.

Il doit trouver sur sa route des adultes bienveillants posant des repères adaptés à ses étapes de développement.

D. Aider l'enfant à être acteur de sa vie et cultiver son ouverture d'esprit.

L'adulte doit permettre à l'enfant d'être pleinement acteur de sa vie, conscient, responsable, solide et authentique. L'engagement personnel choisi est source de progression.

L'ouverture d'esprit et la curiosité contribuent à l'épanouissement de l'enfant et lui permettent de prendre sa pleine dimension.

E. Nourrir l'estime de soi

L'enfant doit avoir une image positive de lui-même et des autres. L'adulte doit l'aider à nourrir cette estime de soi en lui fournissant, entre autres, des signes de reconnaissance positive.

F. Développer l'autonomie

Par nature, l'enfant cherche à devenir un individu indépendant. Chaque âge et chaque personne ont leurs propres étapes de l'autonomie, auxquelles l'adulte doit être attentif et qu'il doit accompagner.

L'enfant personnellement épanoui garde son individualité dans le groupe, où il peut s'engager et s'ouvrir au « vivre ensemble ».

○ **Le vivre ensemble :**

L'enfant vit et a besoin de vivre en société. Nous souhaitons lui donner différents outils pour s'épanouir à la vie en collectivité :

A. Transmettre les règles de vie en société

Les rapports au sein du groupe sont régis par la loi, puis par des règles et des règlements propres. Les règles fixent les devoirs et garantissent les droits que chaque membre du groupe doit s'approprier ; l'adulte le régissant en est le garant.

B. Apprendre le respect

L'adulte doit enseigner aux enfants le respect de soi, le respect mutuel, mais aussi la préservation de leur environnement matériel et naturel.

C. Conjuguer les différences de chacun et lutter contre les discriminations.

Pour optimiser la richesse du groupe, l'adulte doit fédérer les individualités de ses membres, car les différences apportent énergie, idées et mouvements, qu'elles soient sociales, culturelles, générationnelles ou de toute autre provenance.

L'adulte devra sensibiliser les enfants du groupe au droit à la différence, aux différentes cultures, à la tolérance et à la lutte contre les préjugés.

D. Favoriser l'engagement et la solidarité

La vie du groupe se structure autour des engagements des uns et des autres. L'adulte contribuera à responsabiliser les enfants et les inciter à l'ouverture, à l'entraide et à l'altruisme.

E. Valoriser les qualités de chacun

Le groupe trouve des ressources dans les connaissances (savoir), les aptitudes (savoir-être) et les capacités (savoir-faire) de chacun.

F. Mutualiser les talents

Au sein du groupe, des envies se font jour, des projets naissent. Le partage des compétences permet de concrétiser des actions et d'arriver à un résultat collectif.

L'enfant épanoui, respectueux et actif, engagé au sein d'un groupe structuré, devient un citoyen acteur du développement et l'environnement de sa collectivité.

○ **L'éducation au développement durable :**

L'enfant a besoin de prendre conscience de l'impact positif que produisent les actions liées au développement durable sur notre environnement. Ils permettent aux enfants de devenir les citoyens responsables de demain.

A. Intégrer les enjeux sur le quotidien

L'ensemble des actions menées au quotidien ont une importance cruciale dans l'évolution de la société et pour le bien-être de la planète.

B. Préserver nos ressources naturelles

Mobiliser les jeunes sur l'intérêt de nos ressources naturelles qui ont pour objet de satisfaire les besoins vitaux des humains, animaux ou végétaux (ex : alimentation, énergie, eau etc...).

C. Être acteur de sa municipalité

L'enfant, le groupe et l'adulte prendront part aux projets et actions mise en place au sein de la collectivité (ex : zéro déchet, mobilité douce, activité à base de récup' etc...).

D. Lutter contre le gaspillage alimentaire

La façon de consommer, d'utiliser ou de jeter ses produits peut avoir des impacts décisifs sur le gaspillage, l'état s'engage dans cette lutte et incite celle-ci notamment dans la restauration collective.

E. Favoriser l'éducation à l'équilibre alimentaire

Manger de tout, en quantité adaptée et en privilégiant des aliments bénéfiques pour notre santé (local, frais) permet à la fois d'être en « bonne » santé et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

C'est un document de travail obligatoire à chaque établissement, il s'agit d'un « contrat » entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les familles et les enfants permettant de donner du sens aux activités / actions / projets / ateliers proposés et aux actes de la vie quotidienne.

Le projet pédagogique est une application directe du Projet Educatif Municipal, il doit refléter les convictions et valeurs des acteurs éducatifs.

Les objectifs proposés dans le projet pédagogique doivent être évaluables et atteignables. C'est pourquoi, il faut veiller à bien les choisir et les adapter au public ciblé.

Un projet pédagogique se construit avec :

- Des objectifs généraux et opérationnels
- Le fonctionnement détaillé du lieu d'accueil
- Le rôle de chaque acteur
- Les moyens
- L'évaluation

Tous les projets sont validés par les élus et ensuite mis à disposition des familles pour un affichage public ainsi que sur les différents canaux de diffusion et de communication (ex : site de la ville, portail famille, réseaux sociaux).

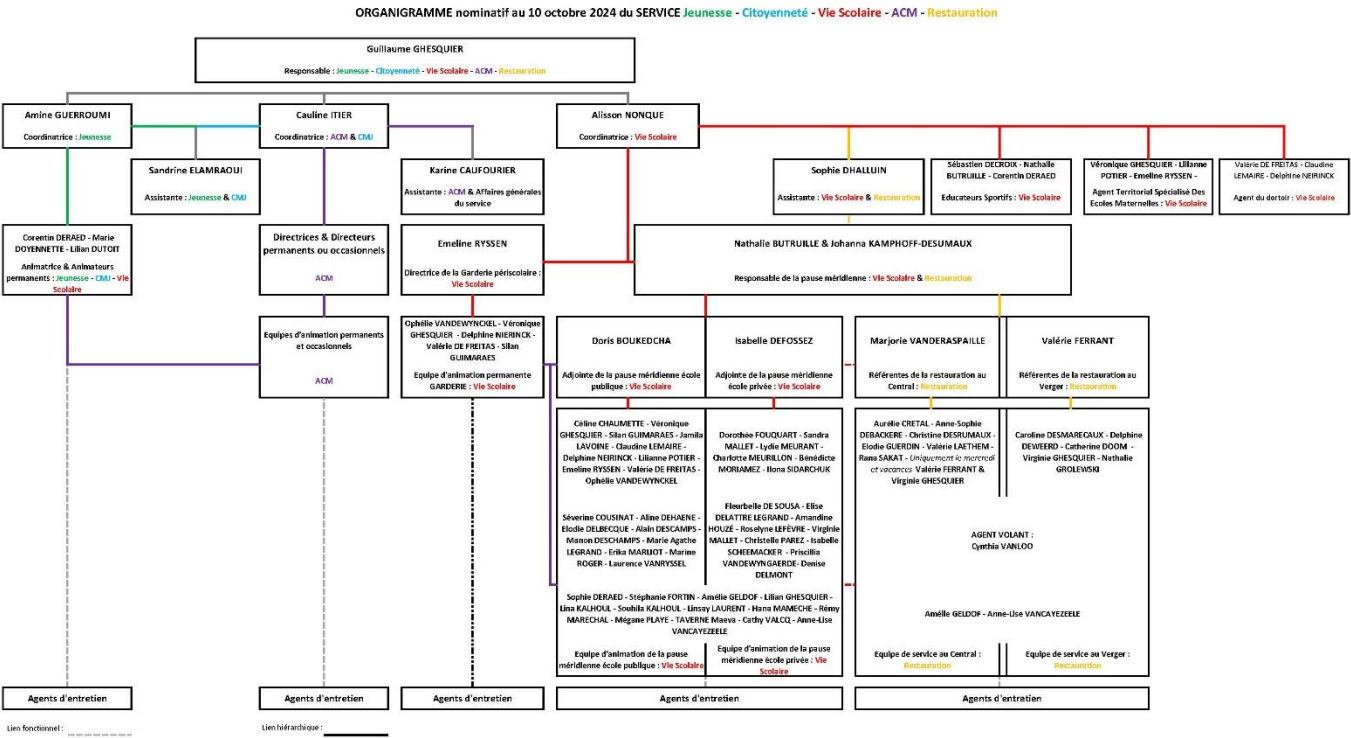
Selon les services municipaux, le projet pédagogique est mis en place à fréquence diverse :

- Jeunesse 3-25 ans : 1 fois par an.
- ACM 3-17 ans : 1 projet par ACM et par tranche d'âge propre à l'équipe d'animation et de direction.
- Vie scolaire : 1 fois par an pour la garderie périscolaire et la restauration.
(Chaque établissement scolaire à son propre projet pédagogique)
- Petite enfance 0-3 ans : 1 fois par an.
- Conseil Municipal des Jeunes : règlement intérieur.
- Centre Municipal d'Orientation Sportive : règlement intérieur
- Ecole de musique : règlement intérieur.

LE SERVICE MUNICIPAL

Chaque service possède son propre organigramme :

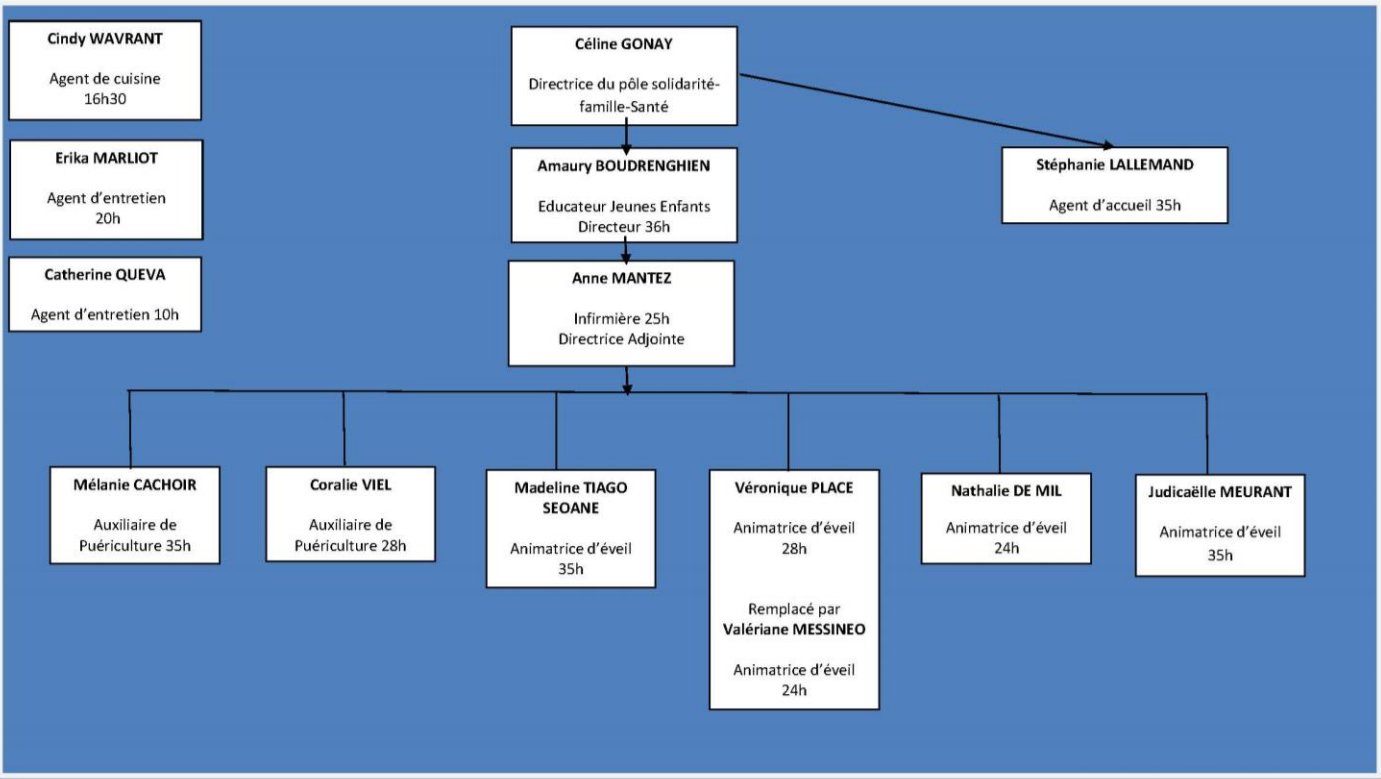
JEUNESSE / ACM / VIE SCOLAIRE / CITOYENNETE / RESTAURATION



PETITE ENFANCE

Octobre 2024

Organigramme du personnel de la crèche de Linselles



L'ensemble de ses services regroupent environ 1 750 enfants et 1 000 familles répertoriées sur le portail famille (linsellois et hors commune).

1. La jeunesse 3-25 ans

Espace Jeunes 11-25 ans

L'Espace Jeunes est un lieu de détente, d'échanges, de jeux, de rendez-vous et de construction de projets. Dans ce lieu qui est le cœur de nos actions, nous disposons d'un billard, babyfoot, armoires de travaux manuels, cuisine, jeux de sociétés, consoles de jeux...

Entre chaque période, une programmation est mise en place avec des sorties gratuites pour les adhérents. Les animateurs adaptent leurs animations en fonction des envies et besoins des jeunes. Ils proposent des réunions « team ados » pour échanger avec les jeunes autour de leurs envies.

Ouverture les mercredis de 14h à 18h, le vendredi de 15h30 à 18h, de 8h à 10h du lundi au vendredi.

Les jeunes sont libres de venir à l'heure qu'ils souhaitent (et repartir) sans inscription préalable.

Ouverture à la demande selon les disponibilités des animateurs.

Accueil fermé durant les temps forts et les jours fériés.

Temps de soirées organisées occasionnellement.

Pendant les vacances scolaires ouverture uniquement le mercredi de 14h à 18h.

Carte d'adhésion obligatoire (après 1 mois de découverte possible en septembre).

Accompagnement des Jeunes 12-25 ans

Un animateur reçoit en toute confidentialité. Problème de logement, de relation, d'addiction, de santé... Le service jeunesse fait le lien avec d'autres organismes (mission locale, PILE, UTPAS, CCAS...).

Accompagnement à la scolarité de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Il s'agit d'un soutien auprès des collégiens : faciliter la compréhension des devoirs, susciter l'envie de travailler, se motiver, acquérir des méthodes et s'ouvrir culturellement.

Les mardis et jeudis : de 15h45 à 17h15 ou de 16h45 à 18h15 (hors vacances)

Encadrement par l'équipe pédagogique du Service Jeunesse. Carte d'adhésion obligatoire.

Projets des jeunes 11-25 ans

Ils permettent de réaliser des projets que les jeunes veulent entreprendre. Ils peuvent être de toute nature : solidarité, sport, aménagement, culture, évènementiel...

Vous avez un projet, une envie de réaliser une action concrète mais vous ne savez pas comment vous y prendre... Venez à la rencontre des animateurs !

Chantier jeune + de 14 ans

Chantiers volontaires en Europe.

Inscription à partir de mars. **Tarification selon QR.**

Le service jeunesse propose également diverses manifestations ouvertes à tous tels que : les ateliers familles, les ateliers arts et loisirs, le challenge raid, le triathlon, le « Linselles contest », les journées du jeu et le marché de Noël.

2. Les Accueils Collectifs de Mineurs – 3 à 17 ans

L'Accueil Collectif de Mineurs est un véritable lieu d'apprentissage extrascolaire pour l'enfant, que ce soit sur le plan individuel et collectif.

Il se déroule durant chaque période de vacances scolaires et est encadré par une équipe de direction et d'animation.

Les inscriptions se font en ligne via le portail famille ou directement au service jeunesse (règlement en espèce, chèque ou chèque vacances) à la semaine avec une souplesse concernant la garderie et la restauration. Le nombre de places par accueil est limité (voir modalités d'inscriptions)

Pour rappel, ces accueils sont repartis en 4 tranches d'âges en fonction du rythme de l'enfant :

- 3-5 ans, de la Petite Section à la Grande Section à l'école Jacques Prévert
- 6-8 ans, du CP jusqu'au CE2 à l'école Saint-Exupéry
- 9-12 ans, du CM1 jusqu'à la 5^{ème} au Centre Thérèse Boutry – Aile culture
- 12-17 ans au Centre Thérèse Boutry – Aile jeunesse

De la petite section à la 5^{ème}, les horaires d'accueils sont les suivants :

- Garderie : 8 h à 9 h
- Matin : 9 h à 12 h
- Restauration : 12 h à 13 h 30
- Après-midi : 13 h 30 à 17 h
- Garderie : 17 h à 18 h 30

Pour les activités 12-17 ans : les horaires sont variables selon les animations, l'espace jeunes est ouvert tous les mercredis de 14h à 18h (pendant et hors vacances scolaires).

Les taux d'encadrement pour les accueils de loisirs sont :

- 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.

Chaque centre réalise un projet pédagogique qui lui est propre en fonction des valeurs municipales mais également celles de l'équipe. Une plaquette comprenant la trame de l'accueil et les activités et sorties des vacances est proposée aux familles.

Lors d'un ACM, l'équipe d'animation est composée de :

- D'un/e directeur/trice
- D'un/e adjoint(e) de direction (selon les effectifs)
- D'animateurs/trices titulaires du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs)
- D'animateurs/trices stagiaires (mi-parcours du BAFA)
- D'animateurs/trices non diplômés (en cas de besoin et avec expérience en ACM)
- D'aide animateur/trices

Les plaquettes d'activités sont organisées de façon à proposer chaque jour : des ateliers créatifs, des ateliers sportifs, des ateliers d'expressions, des grands jeux en relation avec le thème et les valeurs choisies.

Pour les 12-17 ans, les inscriptions se font à la carte, selon les activités proposées sur la plaquette et en fonction du nombre de places disponibles

3. La vie scolaire – Maternelle / Primaires

La vie scolaire fait partie de la vie intégrante de l'enfant. La ville de Linselles dispose de 2 groupes scolaires publique et privé avec des classes allant de la petite section aux CM2, ainsi que 2 collèges public et privé allant de la 6^{ème} à la 3^{ème} :

- Groupe scolaire Jacques Prévert / Saint Exupéry – rue des écoles, Linselles ;
- Collège Henri Matisse - Route de Hautevalle, Linselles ;
- Ecole Sainte Marie / Saint Joseph - rue de Bousbecque, Linselles ;
- Collège Sainte Marie – rue des Frères Vanrullent, Linselles.

Les inscriptions se font directement auprès des établissements scolaires concernés.

La ville de Linselles organise la pause méridienne pour les enfants inscrits aux établissements de la maternelle au primaire des deux écoles. Ainsi que les garderies périscolaires, uniquement pour l'école publique.

Elles se déroulent durant les périodes scolaires et sont encadrées par une équipe de direction et d'animation.

Les inscriptions se font en ligne via le portail famille (règlement par virement bancaire, paiement en ligne, chèques ou espèces, voir modalités d'inscriptions).

La facturation pour les garderies périscolaires est calculée par tranche d'1/2 heure, uniquement pour le soir.

De la petite section au CM2, les horaires d'accueils sont les suivants :

- Garderie : soit de 7h30 à 8h15, soit de 7h45 à 8h15
- Pause méridienne : 11h30 à 13h30
- Garderie maternelle : de 16h30 à 18h30
- Garderie CP : 17h à 18h30
- Etude CE1 à CM2 : 16h30 à 17h30
- Garderie CE1 à CM2 : 17h30 à 18h30

Les taux d'encadrement pour les accueils de loisirs périscolaires sont :

- 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans.

Chaque accueil de loisirs réalise un projet pédagogique qui lui est propre en fonction des valeurs municipales mais également celles de l'équipe. Excepté, la pause méridienne de l'école publique qui n'est pas soumis à la réglementation DDCS.

Le service jeunesse et vie scolaire intervient de manière courante et régulière au sein des divers établissements scolaires afin de proposer aux équipes et aux élèves des projets aux divers sujets (tous différents, tous égaux, PDES, la maison de l'eau...).

Des réunions PDET sont organisée entre chaque période avec le service vie scolaire, les chefs des établissements scolaires, les parents d'élèves, l'ISETA. Elles permettent de faire le point sur les projets passés et à venir, d'être forces de propositions et d'idées sur tous types de sujets et/ou de propositions de projets.

4. La petite enfance 0-3 ans

Le multi accueil est un mode de garde collectif de 24 places proposé par la mairie de Linselles. C'est un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) fonctionnant en journée, en priorité pour les enfants

Linsellois dès 10 semaines et jusqu'à 4 ans (6 ans pour les enfants en situation de handicap). Le Multi accueil est agréé par le service de PMI du département du Nord et soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

En référence au Projet Educatif Municipal, à la charte d'accueil du tout-petit, et conformément à l'Article R2324-17 du décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans « *le Multi accueil a pour mission de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, il contribue à leur éducation. Il concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il apporte de l'aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale* ».

Trois types d'accueil sont proposés :

- **Régulier** : par contrat, engage la municipalité à réserver une place à l'enfant aux jours et heures définis conjointement. Il engage les parents à payer les heures réservées
- **Occasionnel** : accueil à un rythme irrégulier au minimum pour 3h par semaine, selon les disponibilités des plannings
- **D'urgence** : l'accueil est dit d'urgence lorsque les besoins de familles non connues du multi-accueil n'ont pas pu être anticipés (exemple : hospitalisation d'un des deux parents, souci de mode de garde...). Il est limité dans le temps (maximum 1 mois)

L'équipe est composée de :

- D'une directrice, éducatrice de jeunes enfants
- D'une directrice adjointe, infirmière
- Trois auxiliaires de puériculture
- Trois animatrices d'éveil titulaire du CAP Petite Enfance

Le taux d'encadrement de enfants est d'une professionnelle pour 6 enfants. En cas d'accueil en surnombre (possible jusqu'à 115% soit 28 enfants), la direction se doit de respecter le taux d'encadrement.

L'ensemble de l'équipe construit les différents projets (pédagogiques, ateliers d'éveil, ateliers parents/enfants...) autour des valeurs municipales mais aussi des observations faites sur les enfants ; L'objectif étant de donner du sens pour l'enfant à notre action, et de se mettre à la hauteur de nos tout-petits. Une relation de confiance est instaurée avec les familles pour garantir un accompagnement en co-éducation.

5. Le Conseil Municipal des Jeunes – CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes est un organe de démocratie participative réservé à 28 jeunes linsellois fréquentant les classes de CM1 à la 4^e.

Les objectifs du CMJ étant :

- Amener les jeunes Conseillers Municipaux à avoir l'envie d'améliorer le vivre ensemble, savoir s'écouter, rendre compte, argumenter, donner son avis, monter des projets, décider des projets, donner aux jeunes l'envie de s'engager dans la vie locale.
- Permettre aux élus adultes et à la population d'être à l'écoute des jeunes afin de mieux appréhender les évolutions de la société et dans un esprit d'ouverture.
- Développer des projets d'équipements ou des actions proposés donc attendus par un public de jeunes.

Le mandat des Jeunes Conseillers est de 2 ans, il leur permet d'acquérir des compétences et valeurs égales à celles de la municipalité, tant sur le plan individuel que collectif.

Durant leur mandat, les Jeunes Conseillers sont amenés à défendre et réaliser divers projets qui leur tiennent à cœur, ayant un intérêt autant pour la municipalité que pour ses habitants.

Ils ont également le privilège de visiter diverses institutions politiques telles que : l'Elysée, le ministère de l'Intérieur, le Sénat, l'Assemblée nationale et de participer à des sorties pédagogiques en adéquation avec leur titre de Jeune Conseiller.

6. Le Centre Municipal d'Orientation Sportive – CMOS

Le centre municipal d'orientation sportive fonctionne sous forme de 6 cycles de 4 ou 5 séances.

1 sport par cycle est travaillé avec les enfants inscrits. L'inscription au CMOS se fait directement sur le portail famille.

L'objectif étant de répondre aux besoins de découverte des enfants. Ses missions sont d'encourager et fidéliser les enfants au sport et à ses bienfaits. Il les aidera à s'orienter vers des choix durables.

Il permet aux filles et garçons de développer leur répertoire moteur, d'affiner leurs habiletés motrices et d'acquérir les fondements nécessaires à une culture sportive la plus complète.

L'équipe est composée d'un éducateur sportif municipal et 1 animateur jeunesse selon les inscriptions.

Quant au public ciblé, 2 tranches d'âges sont distinguées : 1 groupe (CP à CE2) dont les ateliers se déroulent de 9h à 10h30 et 1 groupe (CM1 et CM2) dont les ateliers se déroulent de 10h45 à 12h15.

7. L'école de musique

L'école de musique est ouverte aux enfants à partir de 5 ans en classe d'éveil musical (scolarisés en grande section de maternelle).

Diverses formations sont proposées aux adhérents :

- L'éveil musical
- La formation instrumentale : basson, clarinette, cor, flûte traversière, guitare, hautbois, percussion, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba
- Disciplines collectives et accompagnements : chorale, classe d'orchestre, orchestre d'harmonie, musiques actuelles.

Elle est composée d'un directeur et 20 professeurs.

L'inscription s'effectue par courriel ou voie postale, à l'aide d'une fiche spécifique reprenant les informations du futur adhérent.

L'école de musique apporte aux jeunes enfants mais également aux autres, une approche sensorielle du phénomène sonore et musical qui déterminera peut-être leur rapport ultérieur à la musique et une invitation au langage musical.

L'ÉVALUATION

Elle est mise en place afin d'améliorer la qualité des projets, du travail réalisé par les équipes mais également par les utilisateurs (familles, enfants etc...).

Le démarche d'évaluation est prévue en amont afin de répondre aux valeurs, au projet pédagogique, aux besoins et d'être au plus proche des attentes des usagers.

Il est nécessaire de distinguer celle-ci en plusieurs temps :

- Les activités / projets :

L'évaluation des activités / projets est indispensable pour mesurer à la fois l'efficacité de celles-ci et la pertinence.

Parmi les indicateurs pouvant y figurer : taux de participation, satisfaction de l'activité, de l'horaire, du contenu, régularité, évolution de l'enfant, relation aux autres, respect des règles / consignes etc...

- Les équipes :

Etant à l'origine de la mise en place des actions, un bilan des projets mis en place est organisé par le biais de réunion. Ces temps permettent de réguler les actions et réorganiser le travail en équipe.

- Les usagers :

Par l'intermédiaire de plateforme de recueil d'informations, de sondage ou autre moyens mis à disposition des familles. Une écoute active des utilisateurs et de leur famille.

Pour les enfants/adolescents, cela est réalisé de manière attractive, ludique, par le biais de jeux, questions/réponses, discussions, adaptés à la tranche d'âge ciblé.

Étant les principaux concernés par l'ensemble des actions mises en place, il est primordial de les inclure dans ce processus d'évaluation.

